

# Évolution du Statut PSAN

Les principaux points à retenir pour les Prestataires de Services sur les Actifs Numériques (PSAN)

**Octobre 2023**

# Le marché de la cryptomonnaie suscite de l'intérêt

**86%**  
des Français

Ont déjà entendu parler des cryptomonnaies, des jetons non fongibles (NFT) ou des stablecoins.  
C'est 9 points de plus qu'en 2022.

**Mais seulement ...**

**37%** Sont intéressés pour investir

**11%** Ont déjà investi dans des cryptomonnaies ou NFT

**Alors que...**

**22%** Envisagent de changer de banque pour une banque proposant des services cryptos.

## Même constat en Europe

**85%**

Estime connaître les cryptomonnaies

**et seulement**

**10%**

En détiennent

*Source : étude ADAN & KPMG 2023*



Le statut PSAN est donc indispensable afin de pouvoir **proposer aux clients potentiels** ces services numériques, tant en France qu'à l'échelle européenne.

## Ce que le statut PSAN apporte



Répondre aux besoins des clients



Adresser un publique plus large



Offrir une fiabilité renforcée



Respecter la réglementation en vigueur

Le statut de Prestataire de Services sur Actifs Numériques (PSAN) est un statut réglementaire instauré en France en 2019 par la loi PACTE et délivré aux acteurs par l'**Autorité des Marchés Financiers (AMF)**. Ce statut permet de garantir aux utilisateurs que le distributeur d'actifs numériques respecte **les normes de sécurité et de protection** des consommateurs exigées par les **autorités de régulation**.

## Le statut PSAN permet à son détenteur

- La **Conservation** d'actifs numériques
- L'**achat / vente** d'actifs numériques en monnaie ayant un cours légal
- L'**échange** d'actifs numériques contre d'autres actifs numériques
- L'exploitation d'une **plateforme** de négociation d'actifs numériques

## Il peut être délivré sous deux formes

- 1. Enregistrement renforcé obligatoire** (à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2023)  
Enregistrement simple **obligatoire** si dossier déposé avant le 1 juillet 2023
- 2. Agrément, optionnel** mais attestant d'une sécurité et assurance supplémentaire. Il apporte en plus de l'enregistrement :



**Qualité des services**



**Gestion des réclamations**



**Sécurité des fonds**

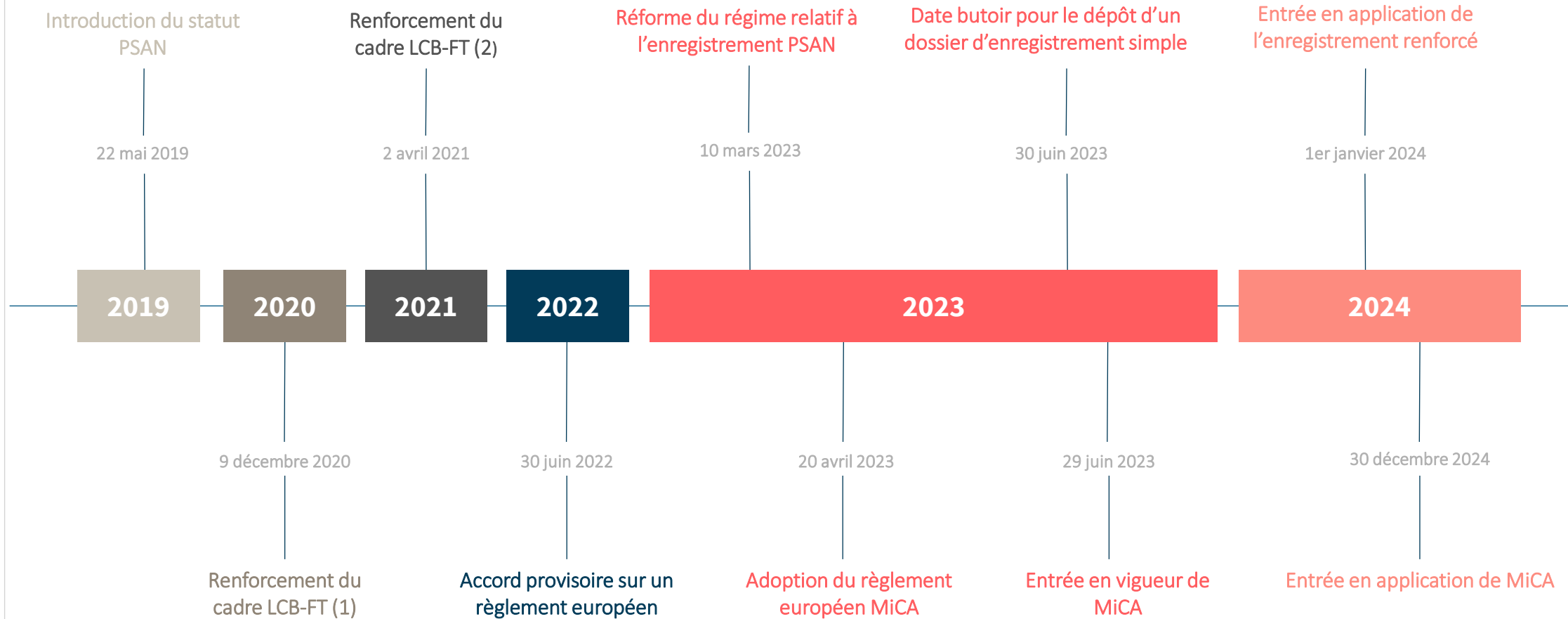
## Le règlement MiCA



Au niveau européen, aucun cadre juridique permettant de réguler l'activité autour des crypto-actifs n'existait avant le **30 juin 2022** avant le **projet de règlement européen sur les marchés de crypto-actifs** (« Markets in Crypto-Assets », dit MiCA).

Après avoir été adopté en **avril 2023**, MiCA est entré en vigueur en **juillet 2023** et en application en **janvier 2025**.

Ce texte a pour objectif d'**harmoniser les règles à l'échelle européenne** pour accroître la protection des investisseurs, assurer la stabilité financière et réglementer les crypto-actifs non couverts par la législation européenne existante.



Pour rappel, les PSAN ayant déjà obtenu un enregistrement « simple » avant le 1er janvier 2024 bénéficient d'une clause de « grand-père » et continueront de se voir appliquer les exigences de l'enregistrement applicables avant le 1er janvier 2024.

## Contactez-nous

Nous pouvons accompagner vos équipes à la préparation et à l'obtention du statut PSAN.

De l'organisation des échanges avec l'AMF et l'ACPR, à la **constitution du programme d'activité**, avec notamment un focus sur

- la mise à niveau du **dispositif LCB-FT** et du **dispositif de contrôle interne**
- la mise à niveau du **dispositif de gestion des réclamations**

faites appel à nous pour **accélérer l'obtention de votre enregistrement ou agrément PSAN**.



### Colombe N'ZORE

Partner

Tel : +33 (0) 28 27 71 76

[colombe.nzore@aurexia.com](mailto:colombe.nzore@aurexia.com)

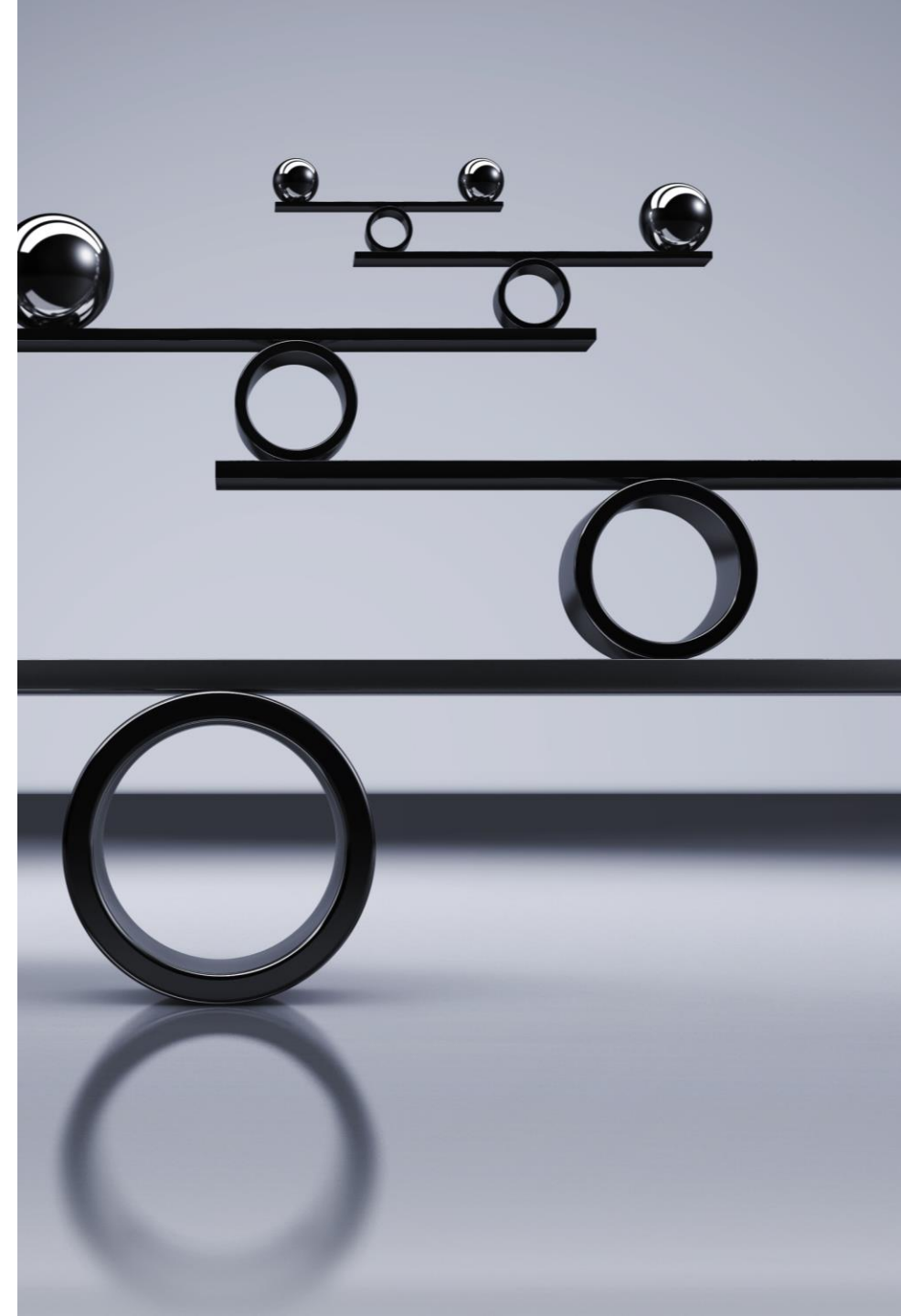


### Marilyne SOCHET

Senior Manager

Tel : +33 (0) 7 82 98 85 94

[Marilyne.Sochet@aurexia.com](mailto:Marilyne.Sochet@aurexia.com)





# Aurexia

---

Bringing value, together